



A destination de

Mesdames, Messieurs les 5 117 élu.es des Conseils Municipaux des 279 communes de la Haute-Savoie,

Mesdames DUBY-MULLER, PETEX-LEVET, RIOTTON, VIOLLAND, Messieurs ARMAND et ROSEREN Député.es de la Haute-Savoie

Madame NOËL, Messieurs HERVÉ et PELLEVAT, Sénateur.rices de la Haute-Savoie

Copie à

Mesdames, Messieurs les 38 Conseiller.es Communautaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois,

M. Ratsimba, Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois et Conseiller départemental du canton de La Roche-sur-Foron

Mesdames, Messieurs les 34 Conseiller.es départementaux.ales,

M. Ducimetière, Maire de la Roche-sur-Foron,

M. Vachoux, Président de Rochexpo,

Le 24 novembre 2022, le département de la Haute-Savoie annonce le projet de création de la Haute-Savoie Arena, complexe multi-activités sportif et culturel de 18 000 m², hébergeant un vélodrome, situé à La Roche-sur-Foron, à proximité du site de Rochexpo. Cette annonce intervient alors que la Haute-Savoie, **étant la seule candidate à l'organisation des championnats du monde de cyclisme en 2027** (d'une durée de 2 semaines), a forcément été retenue par l'Union Cycliste Internationale. Dans ce cadre et en l'absence de vélodrome sur son territoire, le département a annoncé la création de ce projet colossal qui s'avère très approximatif, incomplet et soulève de nombreuses questions.

En l'état actuel des connaissances sur le dossier, et en l'absence d'informations fournies par le Département nous souhaitons vous interpeler sur les points suivants :

Un des projets les plus onéreux de l'histoire du territoire... sans la moindre information ni concertation

Ce projet, qui viendrait impacter l'ensemble du territoire Rochois et du département, a été révélé par voie de presse par M. Saddier. À ce jour, aucune information n'a été fournie concernant la construction de cette infrastructure, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue technique. **Nous sommes particulièrement inquiets, en l'absence d'informations** concernant la **faisabilité économique** du projet, **l'aménagement du territoire, l'environnement, les impacts socio-économiques** et le **plan de financement** de l'exploitation de la structure.

Nous trouvons particulièrement choquant que la majorité des élus du département n'ait été informé.es de la nouvelle que la veille de l'annonce officielle ou par la presse le jour même. Rappelons

que les programmes électoraux de Messieurs Saddier et Ducimetière ne comportaient aucune mention concernant ce projet pharaonique. Aucune consultation préalable n'a été engagée avec les élus locaux ou la Communauté de Commune. Ce projet de plusieurs dizaines de millions d'euros s'est décidé de manière opaque et dans la plus grande discrétion entre quelques décideurs politiques, faisant fi de tout processus démocratique.

Un budget mensonger

M. Saddier, le 24 novembre 2022 annonçait la construction de la Haute-Savoie Arena, espace multi-activités sportif et culturel de 18 000 m² avec une capacité de 10 000 places, pour un budget de 62 millions d'euros. Après avoir consulté l'appel d'offre du projet, nous comprenons pourquoi ce chiffre de 62 millions d'euros nous semblait relativement faible au regard de l'importance de la structure.

En effet, dans cet appel d'offre nous ne voyons apparaître que la construction d'un vélodrome d'une capacité d'accueil de 3 500 places.

À aucun moment il n'est fait mention d'une salle de spectacle de 10 000 places, d'un espace central multi-activités de 3 500 m², d'un mur et bloc d'escalade, de couloirs de course à pieds, de salle de sport, de salle de remise en forme, d'espaces économiques avec bureaux et salle de réunion. Nous ne voyons pas non plus apparaître la construction de parkings (pourtant estimés autour de 25 millions d'euros) ni les coûts inhérents à la modularité de la structure ou ceux incombant à la construction d'un bâtiment écoresponsable à énergie positive (matériaux spécifiques, couverture photovoltaïque...).

Un vélodrome de 3 500 places à 62 millions d'euros mais en aucun cas un Vélodrome Arena multi-activités de 10 000 places ! Nous comprenons mieux les réticences de M. Saddier à dévoiler l'aspect financier de son projet.

M. Saddier a passé commande pour un avion de tourisme et nous dévoile un avion de chasse... au même prix. Est-ce bien raisonnable ?

Oui mais alors combien pour la Haute-Savoie Arena ?

Les dernières réalisations d'Arena (sans vélodrome) en France, s'élèvent à :

- 106 millions d'euros à Paris (Porte de la Chapelle), 9 000 places.
- 112 millions d'euros à Dunkerque, 10 000 places.

Soit un coût par place d'environ 11 500€.

Le vélodrome de St Quentin en Yvelines (sans Arena), qui est similaire en taille au projet de vélodrome de la Roche, a quant à lui, finalement coûté 101 millions d'euros en 2014 ([Source](#)).

Le Vélodrome Arena de 10 000 places de la Roche sur Foron pourrait donc être logiquement évalué à au moins 115 millions d'euros.

Il est à noter que ces enceintes ne disposent que de peu de places de parking (200 pour Paris) car elles sont situées en zones urbaines et desservies par les transports publics.

Dans le cas du Vélodrome Arena de La Roche, il est envisagé la construction de 4 000 places de parking. Le coût de construction de ces parkings est estimé, à lui seul, à environ 25 millions d'euros ([Source](#)).

Compte tenu de la conjoncture économique et politique, de l'augmentation conséquente du prix des matières premières, de l'inflation générale et des réalisations citées en exemple, il apparaît beaucoup plus réaliste d'estimer le montant global de la construction à environ 150 millions d'euros.

Un déficit annuel conséquent inévitable

Les Arenas en exploitation actuellement en France **accueillent au moins une activité sportive professionnelle** (Basket, Hand, Volley ou Hockey) qui permet de dynamiser et de rentabiliser la structure. Ce n'est pas le cas de la Roche-sur-Foron qui compte seulement 11 149 habitants et aucun club sportif de niveau national.

Pour envisager un équilibre financier en terme de fonctionnement ce type de structure doit multiplier les spectacles (environ 2 par semaine), et nous nous interrogeons sur la capacité du Vélodrome Arena, en zone semi-rurale, à remplir une salle de 10 000 places deux fois par semaine.

Ce d'autant plus que, nulle part en **Europe, deux grandes salles de spectacles (d'environ 10 000 places) n'ont été implantées à une telle proximité**. En effet, nous serions très probablement en difficulté par rapport à l'Arena de Genève (9 500 places) déjà bien établie et nous prendrions le risque de fragiliser l'Arcadium d'Annecy (3 300 places).

Le sens des priorités selon M. Saddier ou la rénovation des collèges en danger

Ci-après un extrait de l'interview de M. Saddier suite à l'abandon du Funiflaine le **18 mai 2022**. ([Source](#))

« Le conseil départemental de la Haute-Savoie fait ce que font, je crois, tous les maires de France, toutes les régions, toutes les intercommunalités comme tous les particuliers. Aujourd'hui, on est tous en train de regarder notre budget et on voit bien que avec 100 hier, on fait 70 aujourd'hui. Il n'y a pas de miracle, on ne peut pas dépenser l'argent qu'on n'a pas. Donc, je pense qu'il y a une logique de prudence et d'analyse de nos situations respectives qui est en train de se mettre en place. **Et donc on est en train de se reconcentrer sur ce qui est vraiment indispensable.** »

« (...) vu l'importance des surcoûts, il faudra aussi qu'on revoit la voilure et peut-être **qu'on soit plus raisonnable sur certains projets**. Recalibrer. **J'ai commencé à faire des projets moins chers**. On n'est pas habitué en Haute-Savoie, mais il va falloir qu'on apprenne. Et puis peut être qu'il va falloir non pas annuler, mais peut-être hiérarchiser un peu plus. Vraiment **passer en priorité ce qui est indispensable**. Et encore une fois, je prends l'exemple des collèges à bon escient. Pour moi, c'est une priorité qu'il n'est pas question de décaler. ». « (...) **en bon gestionnaire, il faut que je fasse des arbitrages ailleurs(...)**".

M. Saddier, en mai 2022, nous expliquait, avec bon sens, la nécessité du département de stopper les grands projets coûteux et non prioritaires « pour pouvoir continuer à assumer la rénovation et la construction des collèges, la rénovation des Ehpad, la rénovation des établissements pour le handicap ou encore d'autres infrastructures comme les pistes cyclables ».

Il semblait prêt à « faire des choix et des priorités » au regard de la réalité économique et des besoins des citoyens.

Pourtant, 6 mois plus tard, le discours a radicalement changé et les priorités aussi. Nous nous inquiétons donc légitimement de la vision de M. Saddier sur « ce qui est vraiment indispensable ».

Des terres agricoles toujours plus bétonnées

Le Vélodrome Arena, avec une capacité de 10 000 places (sans compter les besoins de Rochexpo pour les visiteurs des foires) nécessite 4 000 places de parking. L'emplacement retenu pour la construction de cette infrastructure n'est autre que les parkings existants de Rochexpo. De fait, il faudrait donc goudronner 10 ha (20 terrains de foot) pour la construction des 4 000 nouvelles places de parkings (25 m² en moyenne par place de parking en comptant les voies de circulation). Cela ne ferait qu'accélérer l'artificialisation déjà galopante des sols de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Quid du bâtiment qui vient d'être terminé pour 20 millions d'euros ?

Terminé en début d'année 2022 pour un montant de 20 millions d'euros ([Source](#)), le nouveau bâtiment de Rochexpo abrite un espace central multi-activités de 3 500 m² et propose des espaces modulaires dont une salle avec des gradins de 1 000 places et jusqu'à 2 000 places assises ([Source](#) et autre [Source](#)). La configuration spectacle permet d'atteindre une jauge de 3 000 places combinant gradins et fosse pour les concerts. Nous nous interrogeons sur le devenir de ce bâtiment tout neuf, financé à hauteur de 2,5 millions d'euros par les Rochoises et les Rochois, 7,5 millions d'euros par Rochexpo et 10 millions par le département et la région. Peut-être ont-ils pour projet de le transformer en parking ?

Solution ? Déplacer les seules épreuves de piste au vélodrome national de St-Quentin-en-Yvelines

Plutôt que de construire un vélodrome estimé à environ 150 millions d'euros pour une **compétition qui durera au maximum deux semaines et qui servira ensuite 42 adeptes de la discipline en Haute-Savoie** ([Source](#)), nous proposons simplement de **déplacer cette seule épreuve au vélodrome national de St-Quentin** qui hébergera les épreuves en question lors des JO de Paris 2024. Cette solution de délocalisation d'une épreuve sportive, fréquemment utilisée lors de compétitions internationales (les épreuves de voile des Jeux Olympiques de Paris 2024 auront lieu à Marseille, le surf à Tahiti), permet d'éviter un gaspillage financier inapproprié lors de compétitions éphémères. Ainsi, avec ces 150 millions d'euros d'argent public non dilapidés, la Haute-Savoie pourrait financer six maisons de retraite, 500 km de pistes cyclables, rénover plusieurs collèges, financer la rénovation énergétique de 3 000 logements ou tout simplement offrir les moyens réclamés par ses agents : travailleurs sociaux, éducateurs, aide sociale à l'enfance... et simplement éviter cette dépense pharaonique digne d'un autre temps.

Pour conclure

- Au-delà des sommes indécentes envisagées pour un projet qui ne correspond à aucun besoin de la population et alors qu'on appelle chacun.e à la sobriété, y compris les plus précaires.
- Au-delà de l'anachronisme du chantier prévu au regard de l'urgence climatique, laquelle urgence appelle les territoires à se réinventer.

Nous dénonçons avec véhémence l'absence totale de débats entre les promoteurs de ce projet et la population. Les élu.es doivent porter la voix de leurs administré.es au niveau local plus qu'à tout autre niveau. Nous n'avons pas le droit, éthiquement parlant, de faire l'impasse de la consultation (à travers des espaces dédiés) concernant des projets d'une telle envergure. Le déni de démocratie est donc le manquement premier de ce projet.

A propos du collectif :

Notre collectif regroupe des citoyen.nes, des membres d'associations environnementales, de partis politiques, de collectifs de désobéissance civile et des élu.es locaux.ales qui souhaitent que le Département de la Haute-Savoie investisse dans des projets améliorant la vie quotidienne des habitant.es plutôt que dans un projet de Vélodrome Arena inadapté aux besoins, trop onéreux et incertain.

Si, comme nous, vous remettez en question la pertinence de ce projet, vous refusez le gaspillage d'argent public, vous contestez le déni de démocratie, alors n'hésitez pas à partager le plus largement possible notre argumentaire et/ou à nous contacter pour plus d'informations.

Contact : contact@nonauvelodromearena.org

S'inscrire à l'infolettre : <https://nonauvelodromearena.org>



Avis n° 22-96546

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Département de la Haute-Savoie, Numéro national d'identification : 22740001700074, 23 rue de la Paix, 74041, Annecy, F, Courriel : dcpfour-serv@hautesavoie.fr, Code NUTS : FRK28

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un vélodrome et d'autres équipements sportifs

Numéro de référence : 22m0502

Travaux

II.1.4) Description succincte : Le marché global de performance porte plus précisément sur : -Piste Bmx extérieure non couverte.-Vélodrome au format dit Olympique :Piste en bois de 250m, largeur minimum 8m.3500 places assises minimum sur un seul groupe de niveauAménagements annexes et espaces fonctionnels adaptéséquipements adaptés (éclairage, sonorisation, chronométrage, etc.)- Restaurant au sein du vélodrome-Aménagements extérieurs : aire de stationnement, cours logistique, parvisLes prestations attendues au Marché sont les suivantes :1Prestations de conception :2 Prestations de réalisation :ordination ;3Le suivi de la Gpa4Prestations d'exploitation et maintenance :Le détail des prestations attendues est défini au Rc

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 52 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Des variantes seront prises en considération :non

II.2.1) Information sur les options

Options : oui

Description des options : Prestation supplémentaire alternative : couverture de la piste de Bmx (Coût Ht, compris honoraires et travaux : 2 420 000.00 euro(s))Prestation supplémentaire éventuelle : construction d'une salle d'escalade d'environ 750m2 de surfaces utiles (Coût Ht, compris honoraires et travaux : 1 648 000.00 euro(s))